

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2025

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique le 13 MAI 2025 sous la présidence de Monsieur REY Christian Maire.

Date de convocation : 28 AVRIL 2025.

Présents : M.REY Christian Maire. Mmes Mrs les Adjoints : GALLON Philippe, MUCCIARELLI Laurence, NEPLE Alain, CHAPUIS Jacqueline.

Mmes Mrs les Conseillers Municipaux : PARRAIN Gilbert, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, MICHON Patrick, JULLIEN Bernard, CLAUDEL Pascale, REVAIS Catherine, ROZIER Franck, VIDAL Anne-Marie, CHATAIN Cédric, THOMAS Alexandra, ROCHER Amélie, BOUSSEMART Justine.

Pouvoir : de SAYER Yvan à REY Christian, de MAGNARD Corinne à MUCCIARELLI Laurence, de NAVARRO Isabelle à VIDAL Anne-Marie.

Excusé : FEDERICO Eric.

Secrétaire de séance : MUCCIARELLI Laurence.

Procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Ordre du Jour :

Ordre du Jour :

1/ Finances

Révision loyers communaux

Demande de subvention rénovation énergétique école

Assurance vie DRATWIACK

2/ Urbanisme

Dossier SOCARA

3/ Vie associative

Règlement intérieur Padel

4/ Collines Isère Nord Communauté

Compétence « Club ados »

5/ Questions diverses

1/ FINANCES**► 20/2025 : Révision des loyers communaux - Année 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers communaux sont révisables chaque année au 1^{er} juin.

Il précise que l'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005.

En conséquence, l'indice de révision des loyers pour l'année 2025 est fixé à 1,014.

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation forfaitaire mensuelle pour le chauffage est réglée par certains locataires mentionnés ci-dessous.

Locations avec chauffage	Chauffage	Loyer + chauffage Révision 2025
TROTEL	100 €	730.41 €
NAQUIN Joëlle	92 €	498.54 €

Locations sans chauffage	Révision 2025
FABRE	455.46 €

Locations avec charges	Charges	Loyers	Total révision 2025
BEAUPARRAIN Céline	26 €	654.34 €	680.34 €
BORLA Andrée	26 €	407.29 €	433.29 €
ODIN Chrystèle	26 €	407.29 €	433.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 APPROUVE les montants des loyers mentionnés ci-dessus,
 AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes à compter du 1^{er} juin 2025.

► 21/2025 : Réfection des terrains de football et création d'un tennis ballon Fonds de concours Collines Isère Nord Communauté

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection des terrains de football avec création d'un tennis ballon ont été réalisés pour un montant de travaux de 623 097.90 € ht.

Il précise au conseil municipal que par délibération du 19 décembre 2024 le conseil communautaire de Collines Isère Nord Communauté a approuvé la majoration de la dotation de soutien aux investissements communaux 2022/2025.

A ce titre, la commune de Diémoz dispose d'une enveloppe 106 712 € pour la réalisation d'investissements communaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 106 712 € auprès de Collines Isère Nord Communauté pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de football et création d'un tennis ballons.

Compte 618 - 20 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général.

► 24/2025 : TE 38 travaux sur réseaux de télécommunication Impasse des barbières (25-001-144)

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus de l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 15 855 €
- Le montant total de financement externe serait de 0 €
- Les frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élèvent à 755 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération serait de 15 100 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de :

Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage des travaux ils seront à nouveau présentés

Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le conseil, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

Prend ACTE de l'avant-projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 15 855 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 15 855 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 755 € .

**► 25/2025 : TE 38 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité -
Enfouissement BT/TEL impasse des barbières – Dossier 25-001-144**

Suite à notre demande le Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement «BT/TEL impasse des barbières»

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 54 693 €

Le montant total de financement externe serait de : 17 884 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 34 726 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à 2 084 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de prendre acte :

-De l'avant-projet et du plan de financement initiaux étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage des travaux ils seront à nouveau présentés

-De l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

-De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage

Le conseil, ayant entendu cet exposé, A l'unanimité,

Prend ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération à savoir:

Prix de revient prévisionnel : 54 693 €

Financements externes : 17 884 €

Participation prévisionnelle : 36 809 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 2084 €

2/ URBANISME

L'entrepôt professionnel DIEMOZ DISTRIBUTION sera réalisé à proximité de la zone artisanale grange neuve. 1 hectare de terrain seront affectés à des implantations futures. Le permis de construire sera déposé à l'automne. Un dispositif de défense incendie propre au bâtiment sera mis en place .

► 26/2025 : Diémoz Distribution : Construction d'un entrepôt professionnel pour l'exploitation de l'enseigne E. LECLERC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'un entrepôt zone artisanale grange neuve par Diémoz Distribution propriétaire d'un tènement d'environ 6 hectares.

Ce projet d'une superficie de 20 000 m² accueillera plusieurs locaux en lien avec l'enseigne E.LECLERC : surgelés, produits frais (fruits et légumes), locaux techniques de revalorisation des emballages.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Collines Isère Nord Communauté, ayant la compétence économique sur le territoire, est favorable à cette implantation.

Ce projet :

- Favorisera le développement économique sur le territoire
- Sera une source de revenus complémentaires pour l'EPCI Collines Isère Nord Communauté
- Sera créateurs d'emplois
- Assurera des retombées économiques sur les entreprises et commerces locaux

L'entrepôt sera conçu en respectant les contraintes règlementaires environnementales pour un bâtiment éco-responsable :

Haute performance énergétique du bâtiment : installation de panneaux photovoltaïques pour les abris remorques, installation d'ombrières photovoltaïques pour les stationnements, installation de cuves de récupération des eaux pluviales et de bassins de rétention, implantation d'une lisière végétale pour l'infiltration des eaux.

Après présentation du projet Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'implantation d'un entrepôt dans la zone d'activités grange neuve par le groupe Diémoz Distribution.

3/ VIE ASSOCIATIVE

Le règlement intérieur du PADEL sera examiné en commission des sports lors d'une prochaine réunion.

Inauguration du Padel le 25 juin à 17h30 en présence de Lionel ROUX.

4/ COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Le transfert de la compétence « club ado » au Centre Social d'Heyrieux est à l'étude pour un transfert l'année prochaine.

5/ Informations diverses

- Du 7/07 au 15/07 fermeture de la RD 518 pour la réfection de la route.
- 28/06 banquet des classes en 5
- 11/07 concours de boules lyonnaises à 16h30 sous l'égide du CCAS . Recettes au profit du CCAS .
- 20/05 Réunion avec les familles des enfants qui vont visiter le Sénat le 4 juin prochain .
- 26/05 réunion comité de jumelage à 19h pour le voyage à Castelnuovo Belbo .

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

- ▶ 20/2025 : Révision des loyers communaux - Année 2025
- ▶ 21/2025 : Réfection des terrains de football et création d'un tennis ballon Fonds de concours Collines Isère Nord Communauté
- ▶ 22/2025 : Travaux de rénovation énergétique Ecole élémentaire / Salle intergénérationnelle / Ecole de Musique de la Maison pour Tous - Fonds de concours Collines Isère Nord Communauté
- ▶ 23/2025 : Diémoz Distribution : Construction d'un entrepôt professionnel pour l'exploitation de l'enseigne E. LECLERC
- ▶ 24/2025 : TE 38 travaux sur réseaux de télécommunication Impasse des barbières (25-001-144)
- ▶ 25/2025 : TE 38 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité - Enfouissement BT/TEL impasse des barbières – Dossier 25-001-144
- ▶ 26/2025 : Diémoz Distribution : Construction d'un entrepôt professionnel pour l'exploitation de l'enseigne E. LECLERC

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H45.